

2-1 La conservation de l'espace agricole et la diversification des productions sont les deux enjeux principaux de l'agriculture dans le Val de Rosselle

Les données du recensement général agricole (RGA) 2000 extraites pour le périmètre du SCOT sont comparées aux données départementales et aux données des recensements de 1979 et 1988.

Généralités

Le territoire pris en considération est de 37 031 ha dont 10 156 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU), soit 27 %. Cette proportion reflète l'importance relative de la forêt et des surfaces artificialisées puisque la SAU départementale représente 50 % du territoire.

La surface agricole utilisée par les exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCOT est légèrement supérieure, à 10 677 ha, ce qui traduit essentiellement le besoin d'aller chercher des surfaces agricoles de plus en plus loin des sièges d'exploitation, vu le manque de disponibilité généralisée (phénomène national). C'est cette surface qui sera étudiée ci-après car elle représente la base économique de la «ferme Val de Rosselle».

Taille moyenne des exploitations

Le nombre d'exploitations est passé de 628 en 1979 à 248 en 2000, soit une baisse relative supérieure à celle du département. Cette baisse porte essentiellement sur les exploitations dites «non professionnelles» c'est-à-dire employant moins d'un trois quarts temps ou dont la marge brute standard est inférieure à 12 ha équivalent blé. La baisse sur le nombre d'exploitations professionnelles (de 169 en 1979 à 97 en 2000) est sensiblement égale à la baisse départementale.

Ceci traduit l'importance des petites exploitations de doubles-actifs, dits «ouvriers-paysans», héritée de l'histoire industrielle locale. Au point de vue gestion du territoire agricole, la disparition de ces ouvriers-paysans a peu de conséquences en ce qui concerne les bonnes terres, qui sont reprises par les exploitations professionnelles. Par contre, les terres de moins bonne qualité sont souvent laissées à l'abandon après l'arrêt de ces petites exploitations, ce qui induit une baisse de qualité du cadre de vie de la population quand ces parcelles sont situées à proximité des villages.

Malgré leur rapide diminution, ces exploitations restent très nombreuses sur le secteur puisqu'elles représentent encore 61 % des exploitations en nombre, contre 50 % pour le département.

Précisons qu'un nombre non négligeable d'ouvriers-paysans rentre dans la catégorie des exploitations professionnelles.

Globalement, les exploitations professionnelles du secteur sont plus petites qu'en moyenne sur le département. Ceci se retrouve dans plusieurs chiffres :

	Val de Rosselle	Moselle
SAU moyenne (ha)	100	111
Exploitation de plus de 70 ha / expl. prof	62 %	68 %
SAU moyenne des expl. de plus de 70 ha	144	147

Les exploitations non professionnelles y sont également plus petites (taille moyenne de 6 ha au lieu de 8 ha pour la Moselle).

Comme partout en France, la taille des exploitations professionnelles s'est accrue avec le temps, passant de 44 ha en 1979 à 100 ha en 2000. Celle des exploitations non professionnelles reste sensiblement égale car les exploitations se développant passent vite dans la catégorie des exploitations professionnelles.

Superficies agricoles

La Superficie Agricole Utile du secteur diminue chaque année, comme partout en France. Cependant, si cette tendance apparaît clairement entre les recensements de 1979 et 1988, elle semble inversée entre 1988 et 2000. Il s'agit en fait d'un biais méthodologique. En effet, à partir de 1992, la Politique Agricole Commune (PAC) a obligé les agriculteurs à tenir un état exact des surfaces exploitées, alors qu'auparavant cela n'avait pas grande importance pour eux. C'est ainsi que nombre de parcelles, parce qu'elles étaient petites, exploitées épisodiquement, mal référencées ou mal dimensionnées au cadastre etc..., n'étaient pas mentionnées par les agriculteurs lors des recensements alors que, depuis la PAC, il est plus simple de ressortir son relevé annuel PAC pour répondre au recensement.

Cette diminution de surface est évaluée par la Fédération Nationale des SAFER à 60 000 ha/an en France. Au prorata des surfaces, cela représente environ 40 ha pour le Val de Rosselle, ce qui correspond aux diminutions observées entre 1979 et 1988. On peut estimer que cette valeur de 40 ha est une valeur plancher qui doit sans doute être plus élevée dans la réalité, vu la densité d'activité et de population sur ce territoire plus importante que la moyenne nationale.

Les terres labourables représentent 51 % des terres agricoles. Les céréales, le colza et les jachères représentent 79 % des terres labourables, soit 40 % de la SAU totale, le reste étant pour l'essentiel emblavé en maïs et en prairie temporaire. Avec 60 % de la SAU totale orientée vers l'élevage et 49 % de surfaces toujours en herbe, le paysage agricole du Val de Rosselle est donc varié avec une prédominance élevage.

Le rapport céréales/ colza est d'environ 4 à 1. Le paysage reste donc varié, surtout dans sa couleur, avec la succession du jaune vif puis du gris du colza, du vert clair puis du jaune paille des céréales et le vert de l'herbe, sans qu'une des couleurs ne prédomine à un moment donné, sinon l'hiver.

Au niveau économique l'élevage prédomine puisqu'il concerne 88 % des exploitations alors que la culture de céréales/colza ne concerne que 63 % des exploitations. Une trentaine d'exploitations seulement ne font pas du tout d'élevage alors qu'elles sont trois fois plus nombreuses à ne pas faire de céréales/colza.

Depuis une trentaine d'années la surface labourée augmente (alors qu'elle avait diminué jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle) au détriment de la surface toujours en herbe. La PAC a fortement ralenti ce phénomène à partir des années '90. Le colza est réellement apparu au cours de cette période puisqu'il représentait 16 ha en 1979, 346 en 1988 et 798 en 2000, venant diversifier les cultures de rente dans l'économie des exploitations.

Cheptel

Le nombre de bovins a légèrement augmenté depuis 1979 pour atteindre aujourd'hui 9668 pour 137 exploitations détentrices, soit une moyenne de 71 bovin/exploitation. La moyenne départementale étant de 91 bovin/exploitation, on retrouve clairement l'effet de l'importance des petites exploitations non professionnelles sur le territoire.

. L'élevage laitier a donc fortement régressé depuis trente ans mais a été remplacé par l'élevage «viande» puisque le nombre total de vaches est le même sur toute la période. La répartition entre vaches laitières et vaches nourrices est aujourd'hui quasiment de 50/50. Cette répartition était cependant de 85/15 en 1979 et de 70/30 en 1988.

Les autres élevages sont en forte régression depuis trente ans. Le nombre de volailles a été divisé par 3,75, le nombre d'ovins par 1,75 et le nombre de porcins par 2,5. Ces régressions sont significatives à deux égards. D'une part, la diminution des moyens de production de l'activité élevage se porte sur les types d'élevages secondaires mais est bien réelle. D'autre part, la diversité des productions est en régression alors que cette diversité est un élément qui favorise la rentabilité des ateliers de transformation et/ou de commercialisation sur les exploitations.

Au niveau départemental, le nombre total de vache a un peu diminué depuis 1979. Le rapport vaches laitières / vaches nourrices suit la même évolution mais de façon moins accentuée. De la même manière, la baisse sur les volailles et les porcins est importante mais moins forte que sur le Val de Rosselle. Par contre, le nombre d'ovin a augmenté de 12 % sur le département depuis 1979.

Moyens de production

Le fermage est bien représenté avec 64 % de la SAU (contre 59 % à l'échelle départementale). Cela signifie une relative fragilité des exploitations face à l'urbanisation puisqu'elles ne récupèrent pas le bénéfice de la vente des terrains. 208 exploitations se partagent 505 tracteurs dont 187 de 80 chevaux DIN et plus. Globalement le nombre total de tracteurs diminue depuis 1979 mais le nombre de tracteurs puissants augmente. Cela reflète bien la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de la surface à exploiter par exploitation. La proportion de tracteurs puissants est plus élevée au niveau départemental (45 % au lieu de 37 %).

92 exploitations se partagent 89 moissonneuses-batteuses, chiffres tous deux en diminution et respectant la tendance départementale. 126 exploitations se partagent 130 presses à grosses balles, chiffres en augmentation (idem département) à rapprocher des tracteurs de 80 chevaux DIN et plus.

Les surfaces drainées sont négligeables sur le secteur avec 316 ha, soit 0,9 % du territoire du SCOT. Ce taux de drainage faible (à comparer aux 9 % du territoire départemental) est au moins autant dû à la structure foncière compliquée qu'à la nature des sols.

Age des chefs d'exploitation et des coexploitants

L'âge des exploitants a tendance à diminuer avec le temps, conformément à la tendance départementale. Cependant, si la répartition en classes d'âge était sensiblement la même entre le secteur Val de Rosselle et la Moselle en 1979, un certain retard a été pris dans le rajeunissement depuis. Nous ne disposons pas de données sociologiques suffisantes pour expliquer valablement ce retard mais l'essentiel est sans doute que la tendance soit la même.

Population-Main d'oeuvre

La population familiale totale travaillant au moins à temps partiel sur les exploitations est de 437 personnes, dont 96 chefs d'exploitation et coexploitants à temps complet. Toutes ces personnes représentent 231 équivalents pleins temps auxquels il faut ajouter 47 équivalents pleins temps de salariés non familiaux, soit un total de 278 pleins temps pour la «ferme Val de Rosselle» concernant au moins 484 personnes, vraisemblablement entre 500 et 600. Le nombre total de salariés non familiaux n'est pas disponible mais 47 d'entre eux le sont de manière permanente.

Les chefs et coexploitants pluriactifs répertoriés sont 78 dont certains peuvent faire un temps plein.

Statut

Les exploitations individuelles sont largement majoritaires avec 222 sur 248, soit 90% contre 82% pour le département. Il s'agit encore une fois du phénomène «ouvrier-paysan» qui est peu propice à la constitution de sociétés.

Divers

La population agricole familiale, qu'elle soit active ou non sur l'exploitation est de 817 personnes, soit un rapport à la population totale nettement inférieur au rapport départemental. Cela reflète à la fois le caractère industriel de la zone et le rajeunissement encore incomplet des exploitations.

Les activités de restauration et d'hébergement ne sont représentées que par une exploitation chacune, chiffres trop restreints pour être analysés mais comparables aux chiffres départementaux.

Conclusions

Plusieurs caractéristiques distinguent l'agriculture du Val de Rosselle:

- ◇ une pluriactivité historique, en régression mais encore importante,
- ◇ des exploitations professionnelles plutôt petites,
- ◇ une perte de surface de travail régulière,
- ◇ des productions typiques de l'agriculture mosellane (polyculture - élevage) et peu diversifiées,
- ◇ des agriculteurs en phase de rajeunissement bien qu'à un stade moins avancé que sur le reste du département.

Hormis la pluriactivité, ces caractéristiques vont plutôt dans le sens de la fragilisation des exploitations agricoles du secteur, sans cependant pouvoir constituer une menace en soi. Comme l'agrandissement des exploitations ne pourra se faire qu'en supprimant des exploitations (ce qui n'est pas souhaitable) ou en gagnant de l'espace sur les autres activités, il est peu probable que cela soit une voie d'évolution raisonnable. Reste, le travail sur la conservation de l'espace agricole, d'une part, et sur la diversification des productions d'autre part.